

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 490

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 490 1er mars 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Bernard Comoli
Jean-Daniel Delley
René Duboux

490

Les moineaux de Gilgen

Multiplication soumoise des cas d'«interdiction professionnelle»: cette enseignante, membre des Organisations progressistes, dont la nomination est refusée à Köniz (Berne); cette infirmière-chef «déplacée» au Centre hospitalier vaudois pour «rupture de liens de confiance» (participation à un débrayage); et tout récemment encore cet étudiant en médecine dont le poste de sous-assistant n'a pas été confirmé à l'Université de Zurich parce qu'il avait participé à un séminaire public du Parti suisse du travail. Et à juste titre, la protestation du PST n'a pas tardé: «Nous n'admettrons pas!».

On doute pourtant que le médecin, officier supérieur et responsable zurichois du Département de l'instruction publique, Alfred Gilgen, à qui on doit cette décision scandaleuse, change d'avis, lui qui déclarait en avril 1975 à la «Weltwoche», «la question n'est pas de savoir si on tire sur des moineaux avec des canons, mais si on descend bien les moineaux»: cette philosophie musclée du bien de l'Etat justifie à l'avance toutes les bavures. Peu de chances donc de toucher Alfred Gilgen en lui rappelant le bien-fondé des règles démocratiques de la liberté d'expression.

Il reste que A. Gilgen est l'élu de l'Alliance des indépendants au Conseil d'Etat zurichois. Faudra-t-il s'adresser à la Migros pour lui faire rendre des comptes?

Les plus faibles à la caisse

Se tournait, ce jeudi 1er mars, une page pour certaines régions particulièrement défavorisées dans notre pays: ce mois-ci démarre en effet l'aide financière en faveur des «régions dont

l'économie est menacée»; pourront en bénéficier les régions dites à «monoculture industrielle», c'est-à-dire, selon les nouvelles normes fixées par le Conseil fédéral, celles dont 20% au moins de la population active est occupée dans une seule branche de l'industrie et des arts et métiers. Les régions horlogères sont ici concernées au premier chef.

On sait que les engagements de la Confédération n'iront pas bien loin: 250 millions de francs au maximum (cautionnements, allègements fiscaux, contributions au service de l'intérêt des crédits bancaires, le tout sur dix ans). Il reste que cette intervention des pouvoirs publics — elle devrait en toute logique susciter les protestations du Vorort, si chatouilleux au chapitre des «immixtions» de l'Etat dans le secteur privé — est rendue inévitable par les abus organisés sous le signe de l'économie de marché: qui pourrait empêcher les industries «dominantes», d'aller faire fructifier leurs capitaux ailleurs, après avoir, pendant des années, largement profité de leur emprise quasi-totale sur une population de travailleurs et de contribuables (infrastructures sur mesure)?

Energie et privilège

Lu une publicité pour un vol en hélicoptère destiné aux amateurs de ski alpin. Départ du Châble/sous Verbier. Arrivée au sommet de la Rosa Blanche. Raclette à Tortin. Pour moins de deux cents francs.

Tout y est. La raclette qui ajoute le gadget culinofolklorique. La descente de la Rosa Blanche, qualifiée pompeusement de «ski sauvage». Quant à l'hélicoptère... il ne fonctionne pas à l'énergie solaire.

A quoi sert de prêcher les économies d'énergies quand sont autorisés, pour privilégiés seuls, les gaspillages de luxe?